

9 Février 2023



Objet : journée « pédagogique »

Lycée Mongazon d'Angers le 2 Février 2023

*Copies : Mme Labourel, Mr Lamberdière, Mr Trillot,
Mr Foschia, Mr Diraison*

Madame La Rectrice,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation des collègues du Lycée Mongazon à Angers. Une équipe d'enseignants s'est constituée sur place car la Direction a organisé le 2 Février dernier une «journée pédagogique » sur le thème de la « la dysphorie de genre, quelle réalité ? ».

Les retours que ces collègues nous ont faits sont assez glaçants quant aux propos tenus et aux idées véhiculées. Nous joignons à ce courrier un témoignage individuel et une synthèse réalisée par les membres de ce collectif afin que vous puissiez constater par vous-même. Les auteurs préfèrent rester anonymes craignant pour eux d'éventuelles conséquences négatives.

Cette journée a eu lieu car la Direction voulait mettre en place un « langage commun » face à des familles de l'établissement qui remettent en cause les programmes scolaires en SVT par exemple. La Direction a souhaité aussi que ces points au programme soient « mis en pause » jusqu'à ce que l'établissement trouve ce fameux « langage commun ».

Cette journée n'avait rien de « pédagogique » et nous ne comprenons pas pourquoi les élèves ont perdu des cours pour un temps qui relève des obsessions de certains défenseurs d'une conception spécifique du caractère propre, loin de faire l'unanimité ; comment le Rectorat peut-il laisser des moyens de l'Etat utilisés à ces fins ?

Les intervenants semblent venir du même sérail et ne sont absolument pas des « spécialistes ». Il n'y a avait pas non plus d'invités qui auraient pu apporter une contradiction. Les collègues sur place ont contesté les éléments qui étaient assésés : « épidémie », « maladie mentale », enseignants qui ne seraient pas tenus d'utiliser les pronoms que se choisit un élève en transition.

On nous rapporte que la plupart des collègues ont vécu une très mauvaise journée, certains ont été choqués et destabilisés.

Comment les services du Rectorat vérifient-ils le bien-fondé des journées pédagogiques dans l'enseignement privé sous contrat ? Nous vous demandons, Madame la Rectrice de protéger les collègues d'éventuelles dérives dans l'enseignement catholique et de rappeler aux DDEC et chefs d'établissements le fait que les principes de laïcité doivent s'appliquer quand les moyens de l'Etat sont utilisés. Le syndicat Cfdt FEP-AMV réclame davantage de contrôle de l'utilisation des fonds publics par les établissements privés sous contrat. Elle demande aussi de faire respecter les valeurs de la République comme la liberté de conscience et la laïcité dans les établissements.

Nous sommes à votre disposition, Madame la Rectrice dans l'hypothèse où vous auriez besoin de davantage d'informations. Recevez, Madame la Rectrice, nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat FEP Cfdt Anjou Maine Vendée, le secrétaire général Thomas d'Aquin Meneux

